

KEMGANG NGONGANG
Thierry Auguste
Cameroun

Objet : ma proposition sur la gouvernance par un leadership viable et assaini et pour un climat de transparence et de confiance entre les forces vives d'une nation

Monsieur le Président de la république,

Je souhaite m'exprimer au sujet d'un dispositif à même de moderniser et d'accroître la productivité des administrations publiques et favoriser un véritable climat de transparence et de confiance entre les gouvernants et les gouvernés. Je m'adresse à vous car dans mon pays le Cameroun nous sommes sous le joug du despotisme qui ne permet pas l'ouverture aux forces de proposition. Je propose un système qui permettrait d'avoir et d'entretenir une grande visibilité sur les leviers de l'attractivité économique, du dynamisme social, de la flexibilité des marchés, de l'efficacité des moyens publics, et de la pleine mesure des causes de crises, dans tous les secteurs de la vie publique.

Pour favoriser la bonne gouvernance, cela nécessite la mise en place d'un dispositif qui permettra une meilleure visibilité des réalités des différents territoires et des enjeux géostratégiques territoriaux et nationaux, et permettra de limiter au maximum la navigation à vue avec comme corollaire le gaspillage des ressources, les pertes de temps avec des allers en avant suivi de retours en arrières inutiles (ou go for before – go for back), et la mauvaise gestion des potentialités du progrès économique et social. Ce dispositif doit comprendre des dispositions à mettre en place au niveau national, au niveau régional et au niveau départemental. Ce dispositif permettra à l'Etat et aux collectivités de mieux encadrer l'emploi des cabinets conseils et d'organiser la capitalisation des acquis techniques par les organes de la Fonction publique. De mon point de vue, ce que je vous propose nécessite un examen par des Conseillers techniques.

Au niveau national (niveau administratif 0), l'on doit mettre en place, en partenariat entre l'Etat, les universités et les organisations de la société civile, des Pôles de recherche-formation-développement qui travaillent à mettre en place des systèmes de contrôle des risques d'insécurité, de certifications des compétences ou environnementales, d'homologation des normes et de promotion des innovations technologiques. Il faut un Pôle de recherche-formation-développement sur :

- La surveillance épidémiologique et des normes sanitaires, la surveillance de la sécurité alimentaire, la surveillance de la mixité, la surveillance de l'environnement, la surveillance des risques de catastrophes naturelles, la surveillance des leviers de la croissance économique, la surveillance des colis postaux et des échanges internationaux, la surveillance des niches fiscales et des régimes salariaux et de pensions, la surveillance des systèmes informatiques, et la surveillance des droits de l'homme, suivant la trilogie centre de formation spécialisée-organes de veille-organisation de stages professionnels.

- La promotion des réserves écologiques, la promotion des incubateurs entrepreneuriaux, la promotion des ascenseurs sociaux, la promotion des trusts stratégiques, la promotion de l'agro-écologie et de la production semencière, la promotion des énergies renouvelables, la promotion des équipements d'intérêt collectif, la promotion des médias et réseaux sociaux, la promotion du développement communautaire, et la promotion de l'industrie des produits culturels, suivant la trilogie certifications pédagogiques-sites de vulgarisation de technologies-pépinières d'application et de valorisation du patrimoine.
- La recherche sur l'épuration des eaux et effluents, la recherche sur le nucléaire, la recherche sur les enjeux géostratégiques, la recherche médicamenteuse, la recherche sur les systèmes de télécommunication, la recherche sur le recyclage des déchets et la dépollution, la recherche sur la sécurité des trafics, la recherche sur les alternatives au pétrole, la recherche sur la transformation des aliments, et la recherche sur la résilience des écosystèmes, suivant la trilogie bourses de formations doctorales de pointe-programmes de recherche à grande échelle-pôles de partenariat public/privé.

Dans chaque région (niveau administratif 1), on doit mettre en place des observatoires qui sont des instances de coopération multisectorielle et bipartites entre l'Etat et les régions. Ces observatoires sont les suivants : En matière de développement économique on a l'observatoire de la consommation, l'observatoire de la crédibilité des entreprises par secteur d'activité, l'observatoire de résultats économiques, l'observatoire des bassins de production agricole, l'observatoire des chaînes de valeurs des investissements économiques, l'observatoire des moyens de subsistance, l'observatoire de l'épargne et des loisirs, l'observatoire des marchés de vivres, l'observatoire des obligations de premier ordre, l'observatoire des incubateurs d'entrepreneuriat, l'observatoire du capital, l'observatoire de la productivité, l'observatoire de l'indice de développement local et l'observatoire de l'emploi - En matière de développement écologique on a l'observatoire des écosystèmes, l'observatoire de la pollution, l'observatoire du climat, l'observatoire des mouvements tectoniques et marins, l'observatoire de la disponibilité de l'eau, l'observatoire de la toxicité des produits à usage courant, l'observatoire des cours d'eaux territoriaux, l'observatoire océanique, l'observatoire des médicaments, l'observatoire des épidémies, l'observatoire de la mortalité, l'observatoire de l'état nutritionnel, l'observatoire de l'assainissement, l'observatoire du logement, et l'observatoire des sources d'énergie - En matière de développement social on a l'observatoire de la délinquance, l'observatoire des jeux, l'observatoire de la pauvreté, l'observatoire du chômage, l'observatoire des arnaques, l'observatoire des accidents de travail, l'observatoire des discriminations, et l'observatoire des victimes mineures - En matière de développement humain on a l'observatoire de l'indice de développement humain, l'observatoire de la diversité, l'observatoire des violences sexistes, l'observatoire des réseaux sociaux, l'observatoire de la corruption, l'observatoire des langues, et l'observatoire de la redistribution des richesses - En matière de développement international on a l'observatoire des migrations et de l'exode rural, l'observatoire des marchés mondiaux des produits contribuant au PIB, l'observatoire des partenariats internationaux et de la géostratégie communautaire, l'observatoire des échanges internationaux de vivres, l'observatoire du terrorisme et des réseaux mafieux internationaux, l'observatoire des échanges internationaux, l'observatoire de la disponibilité des compétences en lien aux besoins du marché des secteurs stratégiques.

Chaque observatoire étudie les critères de dénombrement pour la cartographie et le ciblage, et organise les enquêtes sur les références d'indicateurs de résultat, les chocs des facteurs limitants, et les stratégies d'adaptation des facteurs de stabilité.

Dans chaque Département (niveau administratif 2), il doit exister un **Comité technique multipartite de pilotage des synergies entrepreneuriales** appuyé par des groupes d'experts consultatifs provenant des observatoires, et contrôlé par les comités scientifiques des Pôles recherche-formation développement, et qui organise :

- **Les journées portes ouvertes d'accès à la formation** en Août (enregistrements dans les incubateurs entrepreneuriaux, exposition des réseaux de formation à la carte, des réseaux d'appui conseil, des offres en certification des compétences techniques et managériales, des cursus de formation professionnelles)
- **Les journées portes ouvertes d'accès au financement** en Janvier (exposition des offres bancaires, des réseaux de grant raising, des réseaux de grant funding, enregistrement des plans d'affaire dans les projets et programmes)
- **Le Salon d'accès aux intrants** en Mars (exposition des offres en intrants chimiques, des réseaux de semenciers, des réseaux d'animaux de premier âge, des réseaux d'aliments pour animaux, des offres de matières premières industrielles)
- **Le Salon d'accès aux technologies** en Février (exposition des offres en machines-outils, des réseaux de pièces détachées, des réseaux de recyclage des objets, des offres d'épuration des résidus, des offres en énergie renouvelables, des réseaux de maintenance des machines, des offres en fiches technico-économiques des innovations)
- **La campagne de revalorisation des conditions du travailleur** en Mai (évaluation des protocoles contre le harcèlement moral ou sexuel, de l'enregistrement automatique à la caisse de retraite, de la revalorisation de la sécurité sociale pour tous, des conditions de négociation des revalorisations salariales, des protocoles de la sécurité au travail, des conditions de négociation des plans sociaux, de l'offre en emplois, du taux de chômage, des protocoles sur la diversité, des quotas en faveur des minorités et de l'insertion des personnes vivant avec le handicap)
- **La campagne d'amélioration de l'empreinte carbone** en Septembre (évaluation de la qualité de l'air, du taux de recyclage des déchets, du niveau de pollution des eaux, du taux de résidus des produits dangereux dans les produits de consommation, du niveau de bonnes pratiques de tri des déchets, du niveau des pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire ou énergétique)
- **Les agropoles d'accès à la terre** en Juin (appuis à l'acquisition des terres, à l'aménagement des terrains, à la constitution des assolements agricoles, aux mesures de conservation des sols, à l'évacuation des productions)
- **Les agropoles et zones franches d'accès aux infrastructures** en Juillet (appuis à l'aménagement des ponts, pistes, routes, chemins de fer, ports et aéroports, à l'adduction d'eau, à la mise en place de réseaux électriques, à la

- construction de centrales énergétiques, à la construction de cités d'habitations, à la mise en place de centrales d'achat, à l'équipement de pools d'engins lourds)
- **L'évaluation des cadres harmonisés de l'insécurité** en Mars et Octobre (renforcement des clusters en sécurité alimentaire, en WASH, en endémies, en discriminations, en normes environnementales, en accès aux services de base, en accès aux centres d'hébergement sociaux, en déviants de sociopathes, en accidents de la circulation, en prévention de la délinquance, en vulnérabilité des petites et moyennes entreprise du secteur primaire, en problèmes des mal-logés, en besoin de désenclavement, en catastrophes naturelles, en prévalence des assassinats, en questions de sauvegarde du patrimoine);
 - **L'évaluation des cadres harmonisés de la résilience** en Avril et Novembre (renforcement des clusters sur **la structuration des marchés** visant la disponibilité des biens courants, sur **la modernité culturelle** visant la qualité de l'utilisation des produits, sur **les moyens de subsistance** visant la stabilité des niveaux de vie, sur **le pouvoir d'achat** visant l'accès économique aux ressources, sur **la célérité de l'acheminement des biens et des personnes** visant la civilisation de haute technologie, sur **le fonctionnement des dispositifs de prise en charge des violences et du harcèlement moral ou sexuel** visant la tolérance zéro, sur **le contrôle de la pollution** visant le niveau le plus élevé possible en empreinte carbone, sur **la consistance des ascenseurs sociaux** visant un très haut degré de culture de la mixité, sur **la prévention des troubles mentaux** visant une moralité collective de la vertu, sur **l'orientation scolaire** visant la capitalisation des savoir-faire dans toutes les couches sociales, sur **l'organisation des quartiers** visant à minimiser l'indécence système de la promiscuité, sur **la gestion de l'eau** visant une responsabilisation de tous sur les enjeux écologiques de de l'eau, sur **le suivi de l'inflation** visant à garantir l'accès de tous aux produits et services de base, et sur **la normalisation des approches d'intervention** visant la fiabilité et la cohérence des outils d'analyse) ;
 - **La Foire d'accès à la transformation** en Avril (exposition d'offres en machines de transformation, des réseaux de transformateurs, d'offres en produits semi-finis et finis, des réseaux d'objets de décoration, des réseaux d'exportateurs des produits transformés, des offres en projets d'appui à la transformation)
 - **La Foire d'accès à la production** en Décembre tous les deux ans (concours d'exposition des productions de meilleure qualité, des plus belles plantations, et des plus beaux élevages, exposition des réseaux d'exportation des productions agricoles, de la carte d'évaluation des terres agricoles, et des projets et programmes d'appui à la production)

Le cadre harmonisé est une base de capitalisation des systèmes d'informations et une base en planification des réponses politiques. Il classifie des niveaux d'alerte (normal-stress-crise-urgence-catastrophe-désastre) suivant l'analyse consensuelle de la convergence des preuves qui mesure l'incidence :

en preuves directes primaires :

- des indices du seuil de la diversification du statut dans des ménages en pauvre-limite-acceptable ;
- des indices de la qualité du statut quotidien sur une échelle de 0 à 12 ;
- des indices en du niveau de récurrence du problème central sur une échelle de 0 à 6 ;
- des indices du niveau des réflexes de survie ;
- des indices des seuils du niveau des apports en solution (seuil de survie, seuil de protection et seuil d'aisance, en situation de référence, situation de choc et situation projetée) ;
- des indices du niveau de précarité (stress-crise-urgence) ;

en preuves directes secondaires

- des indices du niveau de manifestation des conséquences néfastes (niveau modéré et niveau sévère) ;
- des indices de mesure de l'hécatombe (types de mortalité ou de gâchis) ;

en preuves indirectes :

- Les indices de marché limitant le palier d'accès à un bon niveau de vie ;
- L'indice apparent de la capacité du dispositif stratégique de la région par nombre d'habitants ;
- L'indice apparent de la réserve de bien-être individuel.

La première mission des cadres harmonisés est de minimiser l'indécence système de la vacuité en établissant un climat de confiance et de transparence dans la gouvernance. Le cadre harmonisé doit prévoir par Département, la contractualisation des associations d'appui local (AAL) pour les enquêtes de routine et la sensibilisation autour des niveaux d'alerte. Les quatre fonctions du cadre harmonisé sont : la construction du consensus technique, la classification de la sévérité et identification des facteurs contributifs, la communication des résultats du cadre harmonisé pour l'action, l'assurance qualité et la rigueur de l'analyse. Chaque fonction a entre un et cinq protocoles. Les étapes de l'analyse varient en fonction du type de cadre harmonisé. Le cadre harmonisé doit prendre en compte la dimension genre dans la collecte des données et l'estimation des populations. Le panel de spécialistes pour l'analyse du cadre harmonisé doit comprendre un spécialiste en communication et sa composition doit être validée par le groupe d'experts consultatif. Les comités scientifiques définissent le cadre conceptuel du problème sécuritaire ou de résilience du cadre harmonisé, le tableau de références des facteurs contributifs sur les phases d'alerte pour un cadre harmonisé, le paramétrage des indices de fiabilité des données source, les critères du niveau de confiance de l'analyse du cadre harmonisé, les standards rédactionnels, cartographiques et pictographiques dans le rapportage, les critères de phasage des preuves dans la classification des zones en tenant compte de la règle des 20%, les critères du phasage des résultats et de classification des zones en tenant compte de la règle des 20% dans l'estimation de la population, les seuils d'impact négatifs ou positifs en fort-moyen-léger des facteurs contributifs, les protocoles des fonctions du cadre harmonisé, les critères de phasage des résultats et le tableur Excel de la matrice d'analyse du cadre harmonisé, et organisent le

développent des capacités des spécialistes, et met en place le logiciel de collecte des données d'enquête, organise la certification en analyse du cadre harmonisé et met en place le protocole des exigences de clarté des exposés de formation et de présentation du manuel sur le cadre harmonisé. Le groupe d'experts consultatif est responsable du cadre analytique du cadre harmonisé (définit la liste exhaustive des facteurs de causalité, les modalités d'impact sur les dimensions du problème sécuritaire ou de résilience, les types de résultats du cadre harmonisé, les facteurs limitants qui conditionnent le plan de réponse, les facteurs structurels du cercle vicieux qui rend le problème endémique en générant des foyers de propagation et dont on doit prendre en compte dans le protocole de conscientisation des parties prenantes, et le seuillage par localité de la sévérité de l'impact de chacun des facteurs de causalité sur les dimensions de la stabilité et en lien avec la forte probabilité de phasage de la zone sur chaque résultat du cadre harmonisé, tout ceci dans un bulletin trimestriel de conjoncture) identifie les divers chocs sur une base trimestrielle, établit le zonage, l'analyse du contexte par zone et veille au respect des paramètres d'analyse et valide l'analyse en cas d'alerte catastrophe ou désastre, gère la consolidation des analyses au niveau régional (niveau administratif 1) et national (niveau administratif 0). L'académie des sciences valide les protocoles sur la fiabilité et la cohérence des outils d'analyse. Le comité technique multipartite du Département met en place un panel de spécialistes du terrain pour l'évaluation d'un cadre harmonisé et la rédaction du bulletin d'alerte au niveau du Département. L'hypothèse de scénario projeté du cadre harmonisé doit être fondée sur l'hypothèse la plus probable. L'analyse des résultats des preuves directes doit donner l'estimation de la population touchée alors que l'analyse des résultats des preuves indirectes doit directement cadrer avec le phasage en tenant compte de la règle des 20%. La convergence des preuves nécessite une bonne connaissance de la localité par les spécialistes du panel. L'évaluation du cadre harmonisé doit être précédée par la production de statistiques claires, précises, datées et cartographiées au courant de l'année en cours sur l'ensemble des interventions des parties prenantes (excepté la cible qui fait l'objet d'enquêtes spéciales sur des fréquences précises). Les trois rapports produits par l'analyse du cadre harmonisé sont : le rapport diagnostic à l'attention des comités scientifiques qui le valorise dans un portail web, une fiche de communication à l'attention des AAL, une fiche de synthèse pour le plan de réponse et qui fera l'objet d'une conférence de presse des Conseillers techniques des Ministères concernés après une session de consolidation des analyses au niveau régional par le groupe d'expert consultatif. La classification des zones des différents cadres harmonisés doivent rentrer dans le calcul de l'Indice de Développement Local (IDL). L'estimation des populations touchées des différents cadres harmonisés doivent rentrer dans le calcul de l'Indice de Développement Humain (IDH). Il doit y avoir une catégorisation des profils de richesse/pauvreté du domaine du cadre harmonisé en lien avec l'IDH ou l'IDL de chaque localité, et qui est établie par les Observatoires régionaux. L'hypothèse première du cadre harmonisé est que les facteurs de causalité impactent sur les quatre dimensions de la stabilité (la distribution des catégories statutaires dans la population (DSCTP), la récurrence des stratégies courantes de résolution du problème (RSCR), la récurrence des états de la précarité (REP) et la prévalence des risques d'hécatombe (PRH)). Les facteurs structurels qui sont liés à l'impact des facteurs de

causalité sur les dimensions de la stabilité et qui sont en corrélation avec l'incidence des preuves indirectes, impactent à leur tour sur les trois dimensions de l'insécurité (disponibilité, accessibilité et pratiques) ou sur les trois dimensions de la résilience (disponibilité, durabilité et pratiques). Les facteurs limitants qui sont liés à l'impact des facteurs structurels sur les dimensions de l'insécurité ou de la résilience, impactent à leur tour sur les résultats des preuves directes, et on obtient le classement des phases d'alerte. Un Conseiller technique d'un Ministère doit avoir la certification comme chef de programme. Un membre d'un comité scientifique doit avoir la certification comme Directeur de consortium multi-acteurs de projets. Un expert des groupes d'experts consultatifs doit avoir au moins la certification assistant chef de programme. Une session d'analyse du cadre harmonisé doit se terminer le dernier jour par une cérémonie de clôture de présentation de la fiche de communication, en présence du Préfet, des députés, des Maires, des conseillers municipaux, des ONG et du public. Les objectifs prioritaires d'intervention à court terme dans le cadre harmonisé se classent ainsi :

- **Normal** (Actions de développement et actions de réduction des risques)
- **Stress** (Actions de réduction des risques et actions de protection)
- **Crise** (Actions de protection et prises en charge)
- **Urgence** (Actions de sauvegarde des vies et des acquis)
- **Catastrophe** (Actions pour prévenir l'hécatombe et création des camps de refuge)
- **Désastre** (Création des camps de refuge et actions pour éviter l'effondrement global).

Le Préfet supervisera les Secrétaires généraux des Mairies dans le cadre de la plateforme de suivi de la réponse aux alertes de l'analyse des cadres harmonisés. Tous les Préfets feront partie de la Cellule régionale du suivi de la réponse aux alertes de l'analyse des cadres harmonisés, Cellule qui tiendra ses réunions sur une base mensuelle et comprendra en outre les Maires de grandes villes, les représentants du Fonds national d'investissement des communes, tous les députés et sénateurs de la région, et qui sera présidée par le Président du Conseil régional avec l'assistance de quelques membres du Haut-Commissariat au plan.

Le Haut-Commissariat au plan sera chargé de la consolidation au niveau national des analyses des cadres harmonisés et de la conception et la planification des stratégies de réponse au niveau national en fonction des niveaux d'alerte en matière d'insécurité. Le Haut-Commissariat au plan apportera un appui aux Conseils régionaux dans la conception et la planification des stratégies de réponse au niveau régional en fonction des niveaux d'alerte en matière d'insécurité. Le Haut-Commissariat au plan organisera également le Programme national d'appui aux clusters d'analyse des cadres harmonisés en collaboration avec les institutions spécialisées du système des nations unies. C'est cette même institution qui établira chaque année l'IDH et l'IDL par région et sur le plan national et produit un **Rapport pays** chaque mois de Février. Cette institution sera aussi chargée, en collaboration avec l'Office national en développement des capacités (ONADEC), de promouvoir la disponibilité des compétences en lien aux besoins du marché des secteurs

stratégiques que ce soit au niveau régional comme au niveau national et international. Enfin, le Haut-Commissariat au plan étudie également les enjeux d'une meilleure adéquation entre la fiscalité nationale et la fiscalité locale et d'une meilleure adéquation entre les programmes et pouvoirs nationaux, et les initiatives et compétences des collectivités locales, suivant les niveaux d'alerte en matière de résilience, avec la visée d'une réelle et efficace décentralisation dans les collectivités locales. Le Haut-Commissariat au plan s'occupera de la planification sur douze mois de chaque campagne de mobilisation générale sur la base des analyses des données de chaque observatoire régional. L'analyse des données de chaque observatoire, après douze mois, permettra d'évaluer l'efficacité de la campagne de mobilisation générale précédente et de programmer la prochaine campagne de mobilisation générale suivante.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président de la république, mes félicitations pour votre élection à la tête de la république.

FEUILLE DE ROUTE DU GOUVERNEMENT DE TRANSITION EN 20 POINTS POUR UNE TRANSITION POLITIQUE AU CAMEROUN

Monsieur le Président de la république,

Je souhaite m'exprimer au sujet d'une feuille de route pour assurer une transition pacifique et démocratique au Cameroun ainsi qu'il suit :

1. Mise en place d'un gouvernement à 25 portes-feuilles ministériels avec en matière de :

Développement économique :

1. Le Ministère des marchés et du management
2. Le ministère de l'agriculture, de l'industrie et de l'alimentation
3. Le ministère du commerce et de la recherche scientifique
4. Le ministère de l'économie, de la planification et des Travaux publics
5. Le ministère des finances et de l'informatique

Développement écologique :

6. Le Ministère de l'habitat et du paysage
7. Le ministère des sports et Jeux
8. Le ministère de l'eau et de l'énergie
9. Le ministère des transports et des télécommunications
10. Le ministère de de la biodiversité et des mines

Développement social

11. Le Ministère de Affaires sociales et de la solidarité
12. Le ministère du travail et de la promotion des séniors
13. Le ministère de la Justice
14. Le ministère de la réinsertion et de la détention
15. Le ministère de la mixité et de la parité

Développement humain et culturel

16. Le ministère de la réforme administrative
17. Le ministère de la santé et de l'hospitalité
18. Le ministère de l'éducation et de la culture
19. Le ministère des médias et de la propagande
20. Le ministère du tourisme et de la sauvegarde du patrimoine

Développement international

21. Le Secrétariats d'Etat de la Défense
22. Le Secrétariats d'Etat aux Affaires étrangères
23. Le Secrétariats d'Etat de la formation professionnelle
24. le Ministère de l'intérieur
25. Le Premier Ministère

Avec la création d'une Direction de l'Office national du Renforcements des Capacités dirigée par le Porte-Parole du gouvernement ;

2. **Répartition des portes-feuilles ministériels** : Un Premier Ministre n'appartenant à aucun parti, 10 Ministères au RDPC parti au pouvoir dont au moins 4 femmes et au moins trois anglophones, 6 Ministères au SDF dont au moins deux femmes et au moins trois anglophones, 2 Ministères au MRC, 1 Ministère au PCRN,

1 Ministère à l'UDC, 1 Ministère au MDR, 1 Ministère à l'UNDP, 1 Ministère à un acteur de la société civile et 1 Ministère au chef actuellement incarcéré des rebelles du NOSO, avec au moins 25% femmes, et au moins 25% de personnes anglophones. La transition devra durer cinq ans avec un remaniement à mi-parcours ;

3. **L'organisation d'un Forum National de Concertation** qui se réunirait deux fois par an pendant les cinq années du gouvernement de transition au Palais des Congrès (Dissolution des 200 partis politiques, réorganisation en 4 partis politiques avec un parti de droite, un parti de centre droit, un parti de centre gauche et un parti de gauche, organisation d'un consensus sur la décentralisation et la rédaction d'une nouvelle Constitution) ;
4. **Réorganisation de la commission du multiculturalisme** (réforme du Droit camerounais, réorganisation des enseignements de base et secondaires, réorganisation des chefferies traditionnelles, organisation des bourses d'études) ;
5. **Mise en place du Haut-Commissariat National du Plan** et des Observatoires régionaux ;
6. **Mise en place de la Banque publique d'investissement financier** avec un Fond national souverain ;
7. **Mise en place de la Banque publique d'investissement des infrastructures** avec un Fond spécial routier et drains, et réorganisation de la MAETUR et de la SIC (Société Immobilière du Cameroun) ;
8. La revalorisation salariale des fonctionnaires de la catégorie A2 et contractuels de la catégorie 11 avec le premier échelon à 450 000 Francs CFA comme salaire net, revalorisation des indemnités des chefs traditionnels (100 000 Francs CFA pour les chefs de bloc, 500 000 Francs CFA pour les chefs de troisième degré, 1 000 000 Francs CFA pour les chefs de groupement et 2 000 000 Francs CFA pour les Chefs de premier degré), revalorisation et uniformisation salariale des maires et parlementaires à 3 000 000 Francs CFA, des ministres à 6 000 000 Francs CFA, préfets et magistrats à 1 000 000 Francs CFA, et des généraux de l'armée à 5 000 000 Francs CFA) avec création de la catégorie A1 spécial pour les enseignants du secondaire pour les sortir de la catégorie A2 à l'exception des proviseurs et censeurs, et mise en place d'une prime d'inflation de 25 000 F CFA pour les autres catégories en dehors de la catégorie A2 et la catégorie 11, tout ceci dans un délai de six mois. La revalorisation salariale des autres catégories en dehors de la catégorie A2 et la catégorie 11 se fera dans un délai de trois ans. On fixera le SMIC à 100 000 Francs CFA. L'on supprimera à terme le système des contractuels avec l'uniformisation dans le corps des fonctionnaires. Organisation de la prime d'assiduité de 40 000 F CFA pour les enseignants, responsables d'établissements scolaires et agents des guichets publics pour contribuables, qui se perd de 25% pour chaque journée d'absence en dehors des deux jours de permission par semestre ou pour un cumul de six heures de retard ou d'absence au poste par mois ;

9. **Réorganisation des Préfectures** (gestion des dossiers du personnel fonctionnaire du département par les Préfets avec accès direct à l'informatique de la Paierie, déconcentration administrative)
10. **Création d'un tribunal correctionnel et d'un tribunal civil dans chaque commune ;**
11. **Suppression des postes de gouverneurs, sous-préfets, des adjoints au maire, et huissiers de justice en profession libérale ;**
12. **Mise en place d'un Service de renseignements contre le terrorisme ;**
13. **Réorganisation du génie militaire** dans chaque région et qui sera en charge de l'aménagement des infrastructures dans les zones rurales et le service de la protection des données informatiques ;
14. **Réorganisation de la gestion de l'énergie et de l'eau** (investissement public-privé dans la production, réorganisation en agence publique des alimentations et facturations), réorganisation des entreprises de la production et de la distribution de l'énergie et de l'eau avec des plateformes de négociation au niveau régional et au niveau national ;
15. **Réorganisation de la microfinance** (accès de tous les camerounais à un compte bancaire et une mutuelle de santé) ;
16. **Réorganisation de la couverture sanitaire** (Organisation des hôpitaux de références, organisation des hôpitaux psychiatriques, organisation des centres de sexologie et gynécologie, organisation de la distribution et de la production de médicaments, organisation de l'offre en psychothérapie, organisation de l'Ordre des médecins avec la participation bimensuelle de chaque médecin à un atelier de revue des protocoles thérapeutiques, la mise sur pied des départements de veille par domaine de santé dans les hôpitaux régionaux,) et **une mesure urgente de santé publique** (le débloccage annuel de 20 milliards pour prise en charge gratuite des examens de laboratoire des urgences médicales, du traitement du paludisme et des accouchements par césarienne, et le préfinancement de la prise en charge de pathologies lourdes plafonnée à 4 000 000 F CFA (examens, soins, hospitalisations, médicaments et chirurgie) pour les personnes au revenu modeste);
17. **Réorganisation de la vulgarisation agricole et création des centrales d'achats agricoles départementales, réorganisation des CAPEF** (Chambre de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et des forêts) et organisation de la gestion des agropoles par les organisations de producteurs
18. **Réorganisation des CEAC** (Centres d'éducation et d'animation communautaire) en CAC (Centre d'animation communautaire) avec un pool engins (tracteurs, bulldozer et camions) pour soutenir la mécanisation agricole et le relai avec les centrales d'achats agricoles départementales ;
19. **Réforme sur les droits de l'homme** (dépénalisation de l'avortement, dépénalisation du délit d'opinion politique, dépénalisation de l'homosexualité et dépénalisation de la prostitution, réorganisation pénitentiaire, mise en place des procédures de justice immédiate et des procédures de class-action) ;

20. **Organisation du soutien à la carrière d'artistes** avec la création d'un grand conservatoire, et le financement des maisons de production soucieuses à la fois du suivi de la carrière d'artiste et du besoin du public.